



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9815<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 décembre 2024, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield ..... (États-Unis d'Amérique)

*Membres :*

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Algérie .....   | M. Bendjama                       |
| Chine .....   | M. Geng Shuang                    |
| Équateur .....  | M. Escobar Ullauri                |
| Fédération de Russie .....                                | M. Polyanskiy                     |
| France .....  | M. Dharmadhikari                  |
| Guyana .....  | M <sup>me</sup> Rodrigues-Birkett |
| Japon .....   | M. Yamazaki                       |
| Malte .....   | M <sup>me</sup> Frazier           |
| Mozambique .....  | M. Afonso                         |
| République de Corée .....                                 | M. Hwang                          |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..... | M. Kariuki                        |
| Sierra Leone .....  | M. George                         |
| Slovénie .....  | M. Ponikvar                       |
| Suisse .....  | M <sup>me</sup> Baeriswyl         |

## Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2024/895)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Libye

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2024/895)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Stephanie Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M. Ali Omar, Directeur de Libya Crimes Watch.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/895, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés présentés par M<sup>me</sup> Koury et l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Koury.

**M<sup>me</sup> Koury** (*parle en anglais*) : Pour commencer, je félicite le peuple libyen de la bonne tenue des élections locales, le 16 novembre, pour un premier groupe de 58 municipalités à travers le pays. Il s'agissait d'un processus solide sur le plan technique organisé par la Haute Commission électorale nationale avec le soutien de la police et des forces de sécurité, qui ont contribué à garantir une journée de vote pacifique. La tenue de ces élections nous rappelle que le peuple libyen aspire à exercer son droit de choisir ses gouvernants. Les élections municipales devraient commencer le mois prochain pour un deuxième groupe de 16 municipalités, et j'invite instamment toutes les autorités à soutenir ce processus.

Dans un peu plus d'une semaine, la Libye va marquer le troisième anniversaire du report indéfini des élections nationales de 2021. Alors que des questions non résolues continuent d'entraver les progrès politiques, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Libye sont menacées. Au cours des huit derniers mois, j'ai rencontré des Libyens de tous horizons qui m'ont fait part à maintes reprises de leur sentiment d'urgence quant à l'organisation d'élections nationales. Les Libyens s'inquiètent de l'avenir de leur pays. Le statu quo est intenable et dure depuis trop longtemps. Les mesures unilatérales prises par les élites politiques ont profondément érodé les institutions libyennes en les transformant en structures parallèles et concurrentes. La dernière crise concernant la direction de la Banque centrale de Libye a mis en évidence la fragilité du semblant de stabilité qui caractérise l'impasse politique prolongée dans laquelle se trouve la Libye. Elle a rappelé avec force qu'il est grand temps que la Libye se dote d'institutions solides pour résoudre les problèmes de dépenses incontrôlées et de déficit budgétaire et pour mettre en place une économie stable dans le contexte d'une éventuelle baisse des prix du pétrole au niveau mondial.

En outre, les divisions persistantes au sujet de la direction du Haut Conseil d'État compromettent sa capacité d'exercer ses fonctions. C'est un autre signe que l'architecture de transition de la Libye s'effrite sous le poids de la polarisation politique et de l'absence d'un projet clair de système permanent de gouvernance. En outre, les efforts de réconciliation nationale sont de plus en plus entravés par les desseins et les divisions politiques et le cercle vicieux de la concurrence institutionnelle.

La concurrence entre les différents acteurs armés pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources continue de compromettre la stabilité de la Libye. Il y a deux jours, des combats ont éclaté à Zaouiya entre deux groupes armés. Des affrontements mineurs ont à nouveau éclaté dans le désert de Hamada, riche en pétrole, le 24 octobre et les 6 et 9 novembre. Même si la situation est apaisée pour l'instant, ces événements soulignent les risques liés aux mouvements de troupes unilatéraux non coordonnés et aux institutions de sécurité divisées.

Hier soir, j'ai présenté au peuple libyen le plan élaboré par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour promouvoir une initiative politique interlibyenne sans exclusive, qui permette de sortir de l'impasse politique en place, de dépasser le statu quo et d'avancer vers des élections nationales, ce qui redonnera une légitimité aux institutions libyennes dont les mandats ont expiré. J'entends faciliter ce processus sur la base des

objectifs et préoccupations ci-après : premièrement, et surtout, préserver la stabilité sur le terrain ; deuxièmement, promouvoir l'appropriation libyenne en s'appuyant sur le cadre libyen en place ; troisièmement, contribuer à unifier et à renforcer les institutions et leur légitimité ; quatrièmement, faire prévaloir des tribunaux politiques ouverts en Libye.

Je veux également faciliter ce processus en appliquant une approche souple et par étapes, qui permette une édification progressive. Cet instrument est également conçu de manière à ne pas préjuger des décisions qui seront prises par la prochaine personne qui assumera les fonctions de Représentant spécial, et il peut, le cas échéant, être ajusté. Conformément aux paragraphes 2 et 5 de la résolution 2755 (2024), la MANUL veut établir un comité consultatif chargé de mettre en place des recours qui permettront de régler les problèmes d'ordre électoral, ouvrant ainsi la voie à des élections générales et à la mise en place d'un gouvernement unique pour tous les Libyens. Sur la base de mes consultations avec les Libyens de tout le pays, ma priorité est de régler les questions litigieuses que présente le cadre juridique des élections. Certes, le cadre existant est le résultat encourageant d'efforts intralibyens et il représente une bonne base, mais il reste très loin de faire l'unanimité auprès des Libyens et il est peu probable que, sans ajustements, il puisse donner lieu à un événement électoral viable et pacifique. Nous devons garder à l'esprit les expériences passées, en particulier l'échec des élections de 2021.

C'est pourquoi je veux mettre en place un comité consultatif limité dans le temps, chargé d'examiner les questions pendantes que présente le cadre électoral et de formuler des propositions et des options viables pour une feuille de route globale en vue de la tenue des élections. Ce comité sera composé d'experts libyens et de personnalités respectées qui incarnent toute la diversité des forces politiques et des composantes sociales, culturelles et géographiques de la Libye.

Tandis que le pouvoir exécutif continue de faire débat, nous ne devons pas oublier les gouvernements libyens de transition qui se sont succédé dans le cadre des dispositions intérimaires en place depuis 10 ans. C'est pourquoi je suis convaincue qu'un gouvernement unifié, susceptible d'émerger des négociations intralibyennes en étant scrupuleusement assujéti à des principes, des garanties, des étapes clefs et des échéances, pourrait mener le pays à des élections, conditions de sa reconnaissance et de sa légitimité au plan international.

En faisant fond sur les efforts déployés par les Libyens, la MANUL entend également organiser, avec ses partenaires libyens, un dialogue structuré afin de conforter le consensus autour d'une vision nationale unifiée pour l'avenir du pays. Les facteurs de conflit à long terme n'ont toujours pas été traités et empêchent la Libye de se doter d'un système de gouvernance permanent, axé autour d'une vision collective et partagée des questions fondamentales et des relations entre les personnes individuelles et l'État. Garantir une participation pleine, égale et véritable de tous les segments de la société, en particulier les jeunes et les femmes, reste la priorité de la MANUL pour favoriser l'inclusion, forger l'unité nationale et renforcer la légitimité du processus politique. J'espère que ce processus pourra laisser d'importants éléments en héritage et favoriser, à terme, la bonne conclusion du processus d'élaboration de la Constitution. La MANUL continue d'appuyer les efforts libyens axés sur l'amélioration des performances économiques du pays, dans l'intérêt du peuple libyen. La MANUL continuera également d'œuvrer à promouvoir l'unification des institutions militaires et de sécurité, et elle collaborera avec l'Union africaine et les partenaires libyens pour faire progresser la réconciliation nationale.

Ces dernières semaines, j'ai communiqué les grandes lignes de notre initiative aux acteurs libyens, ainsi qu'aux partenaires régionaux et internationaux. Je les remercie tous de leurs échanges et commentaires constructifs, lesquels me poussent à préciser ce que la première phase de cette initiative n'est pas. Le comité consultatif n'est pas un groupe de dialogue destiné à prendre des décisions ; il a plutôt vocation à formuler des options qui seront appliquées dans une phase ultérieure par les décideurs libyens.

J'ai conscience de l'accumulation des défis qui doivent être relevés. Deux mois et demi après que la crise de leadership à la Banque centrale de Libye a été réglée, je juge encourageantes les mesures qui ont été prises pour améliorer la gouvernance. Le rétablissement, le 21 octobre, du Conseil des administrateurs de la Banque centrale, qui était suspendu depuis plus de 10 ans, a franchi une étape importante. Pour mettre efficacement en œuvre la politique monétaire et contribuer à la stabilisation de l'économie, les dirigeants de la Banque centrale et le Conseil des administrateurs doivent être libres d'agir en toute indépendance et transparence, de manière intègre, sans conflit d'intérêts et en concertation avec d'autres instances de supervision. La priorité immédiate doit être de soutenir les efforts de stabilisation de la Banque centrale. J'exhorte les décideurs libyens à convenir d'urgence d'un cadre de dépenses pour 2025, assorti

de plafonds et contrôles convenus. Je voudrais également souligner qu'il est crucial que l'indépendance des institutions de contrôle libyennes soit préservée et que les autorités respectent les principes de gouvernance que sont la transparence et la lutte contre la corruption, comme le soulignent l'Accord politique libyen et les résolutions successives du Conseil.

Les arrestations et détentions arbitraires persistent dans tout le pays, malgré les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités et un accès partiel aux centres de détention. J'appelle les autorités libyennes à accorder à la MANUL un accès sans entrave à tous les centres de détention. Je suis très préoccupée par les morts survenues en détention. Depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.9709), quatre Libyens, dont deux femmes, sont morts en détention. Des enquêtes transparentes doivent être menées sur ces tragédies, et les responsables devront rendre des comptes.

L'instabilité régionale a elle aussi de graves répercussions sur la Libye. Depuis le début du conflit soudanais en 2023, un nombre toujours plus important de réfugiés soudanais traverse la frontière pour entrer en Libye, à un débit moyen de 500 arrivées par jour. Les conditions auxquelles se heurtent les migrants et les réfugiés en matière de droits humains et de protection restent une priorité absolue pour l'ONU. Je demande instamment à toutes les parties prenantes de veiller à ce que les efforts de gestion des migrations soient conformes au droit international des droits de l'homme et à ce que les Nations Unies restent déterminées à apporter une aide.

Pour terminer, même si, globalement, les armes se sont tues, il n'y pas de stabilité ni de paix en Libye. Dans un contexte d'ingérence étrangère persistante, de changements régionaux et de tensions économiques croissantes, nous devons collectivement saisir l'occasion de parvenir à un règlement politique durable. Les membres du Conseil de sécurité, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux, ont la possibilité concrète et l'obligation d'aider les Libyens à régler leurs différends, à réunifier leurs institutions et à s'orienter vers un système de gouvernance démocratique et fondé sur des règles. La Libye a le potentiel de devenir un modèle de stabilité et de prospérité dans la région méditerranéenne et au-delà, pour le plus grand bénéfice de sa population.

La réussite du processus politique facilité par l'ONU exige avant tout une volonté politique, en plus de garantir que les acteurs libyens s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui enracinent davantage les divisions institutionnelles et la polarisation. Une vision

commune et l'appui coordonné des partenaires régionaux et internationaux de la Libye sont tout aussi essentiels. Le peuple libyen a montré que non seulement il souhaite le changement, mais qu'il a la capacité de parvenir à des accords, de faire des compromis, de réaliser des progrès durables et d'organiser des élections, et il a besoin du soutien unanime du Conseil.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Koury de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yamazaki.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), concernant la Libye. Ce rapport couvre la période du 10 octobre au 16 décembre, durant laquelle le Comité s'est réuni par deux fois en consultations et a mené des travaux supplémentaires en ayant recours à la procédure d'approbation tacite, dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

Tout récemment, lors des consultations informelles du 12 décembre, le Comité a rencontré, à sa demande, une délégation de la Libyan Investment Authority, entité inscrite sur la liste, pour aborder des questions relatives à la mise en œuvre du gel des avoirs. Nous avons également entendu les observations du représentant de la Libye. Cela a été suivi d'un débat interactif. Avant cela, lors des consultations tenues le 5 décembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final, présenté en application de la résolution 2701 (2023). Le Groupe a également communiqué séparément au Comité des informations sur les personnes qui, selon son évaluation, répondent aux critères de désignation concernant les sanctions. Le rapport final du Groupe d'experts a été présenté au Conseil de sécurité le 13 décembre, et je ne résumerai donc pas ses conclusions. Au cours de la discussion interactive qui a suivi, les membres du Comité ont exprimé leur appui aux travaux du Groupe d'experts et ils examinent actuellement les recommandations formulées par le Groupe en vue d'un éventuel suivi. Durant les consultations, un membre du Comité m'a demandé s'il était envisageable d'organiser une visite du Comité, ce à quoi j'ai répondu que j'étais disposé à en discuter avec les membres du Comité jusqu'à la fin de mon mandat de Président et à transmettre le message au nouveau Président.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu un rapport sur l'inspection d'un navire menée par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) conformément aux résolutions 2292 (2016) et 2733 (2024). Un membre du Comité a exprimé un point de vue divergent à ce sujet. Le Comité a également reçu un rapport sur une tentative d'inspection de navire par l'opération IRINI.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir aux six notifications soumises par Bahreïn au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Après la réception des contributions techniques du Groupe d'experts, comme demandé par le Comité, concernant trois notifications de dérogation supplémentaires au titre du paragraphe 19 a), dont deux soumises par Bahreïn et une soumise précédemment par le Luxembourg, le Comité envisage actuellement les réponses à donner à ces notifications. Le Comité examine également les informations supplémentaires fournies par Bahreïn concernant deux notifications soumises précédemment au titre du paragraphe 21 de la résolution, ainsi qu'une demande de transfert de certains avoirs gelés d'une juridiction à une autre. Le Comité a également donné suite à une notification soumise précédemment par la Belgique au titre du paragraphe 21. Le Comité a pris note des mises à jour du plan de placements à court terme de la Libyan Investment Authority, transmises par la Libye. Enfin, le Comité examine une lettre de la Libyan Investment Authority, par l'intermédiaire de la Libye, sur le statut de certaines notifications de dérogation au gel d'avoirs, ainsi qu'une lettre de la Libye sur la correspondance du Comité.

Le Comité poursuit l'examen d'une demande de radiation de la Liste reçue par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006). Dans le cadre des consultations que le Comité a tenues début juin pour examiner le rapport d'activité du Groupe d'experts, deux questions sont toujours examinées par le Comité.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye. Comme il s'agit de mon dernier rapport périodique au Conseil en tant que Président, je voudrais également remercier les membres du Comité, le Secrétariat et le personnel de ma propre mission de leur coopération pendant mon mandat.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Omar.

**M. Omar** (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité.

Je m'appelle Ali Omar. Je suis un militant libyen, un défenseur des droits de l'homme et un ancien prisonnier d'opinion. Je m'adresse au Conseil en tant que Directeur en exil de Libya Crimes Watch, une organisation qui, depuis cinq ans, s'emploie à surveiller et à consigner les violations des droits humains en Libye, et plaide pour l'application du principe de responsabilité. Je m'adresse au Conseil aujourd'hui pour faire entendre la voix des victimes et des personnes rescapées qui souffrent en silence sous le poids des violations et des crimes commis au quotidien en Libye.

Depuis le début de l'année, Libya Crimes Watch a recensé 281 graves violations des droits humains perpétrées par les autorités des régions de l'est et de l'ouest de la Libye. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques, mais reflètent des histoires déchirantes et les véritables tragédies vécues par les victimes, y compris les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les migrants, ainsi que les militants, les journalistes, les avocats et d'autres. Ces violations comprennent les actes de torture dans les prisons, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires, des pratiques qui non seulement détruisent la vie des individus, mais qui sèment la peur dans toute la société et sapent tout espoir de paix. Ces crimes odieux ne sont pas des actes isolés mais des actes systématiques et récurrents, menés et supervisés par des services de sécurité et des groupes militaires affiliés à toutes les parties au conflit en Libye, y compris les forces armées arabes libyennes, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement désigné par la Chambre des députés dans l'est du pays et le Conseil présidentiel.

Les prisons et les centres de détention non officiels en Libye représentent un problème grave et persistant. Dans ces lieux, les personnes sont privées de leur dignité humaine et traitées comme de simples numéros sans valeur. En novembre, parmi les récents exemples de crimes horribles commis dans ces prisons, Libya Crimes Watch a documenté la mort sous la torture, dans une prison non officielle de Benghazi, de trois détenus, dont une femme et deux adeptes de la secte soufie, l'une des minorités religieuses qui fait l'objet de violations systématiques depuis des années.

La société civile libyenne reste également confrontée à une répression systématique et à une intimidation constante. Rien que cette année, nous avons documenté l'arrestation de plus de 50 militantes et militants par des organismes militaires et de sécurité dans l'est et l'ouest de la Libye, sur la base de vagues accusations justifiées par des lois répressives telles que la loi contre la cybercriminalité et la loi contre le terrorisme. De nombreuses décisions et réglementations ont été promulguées, lesquelles restreignent le travail des organisations locales et internationales, rendent le travail civil à l'intérieur de la Libye presque impossible et ont contraint de nombreux militants à fuir et à travailler depuis l'exil. En octobre 2023, Libya Crimes Watch a fait état de l'arrestation, par l'Agence de sécurité intérieure, de cinq militants politiques à Benghazi et de leur détention arbitraire pendant 10 mois sans avoir été jugés. En avril de cette année, l'un de ces détenus a été tué en prison dans des circonstances mystérieuses, et aucune enquête n'a été menée sur ce fait.

À ce jour, l'exercice de la liberté d'expression en Libye est toujours considéré comme un crime. En septembre, les services de sécurité de l'est du pays ont arrêté 16 personnes, dont quatre enfants, pour avoir participé à une manifestation de soutien à l'ancien régime. À la suite de l'effondrement catastrophique du barrage de Derna en septembre 2023, des manifestants ont été arrêtés pour avoir exprimé leur opinion et exigé que les responsables des faits de corruption et de négligence qui ont entraîné la mort de milliers d'innocents dans la ville de Derna répondent de leurs actes. Étant donné que le Conseil a chargé la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de superviser l'organisation des élections, il est urgent de garantir un environnement sûr et propice à la tenue d'élections libres. Cela suppose de protéger le droit fondamental à la liberté d'expression et à l'inclusion pour tous, y compris les groupes vulnérables, les minorités et la société civile, condition *sine qua non* pour garantir l'intégrité des élections en Libye.

La poursuite de ces violations fait peser une grave menace sur la paix sociale et la stabilité en Libye. Les divisions politiques et le maintien en place d'organes illégitimes aggravent la crise et perturbent le processus d'établissement des responsabilités. L'échec des processus politiques successifs que nous avons connus jusqu'à présent prolonge le conflit et crée un environnement propice à l'impunité. C'est pourquoi il est temps que le Conseil de sécurité emprunte une autre voie, celle de l'application du principe de responsabilité. Comment un pays dans lequel des personnes accusées de crimes de guerre

et de crimes contre l'humanité occupent les plus hauts postes du pouvoir peut-il organiser des élections régulières et transparentes ? La société civile en Libye et le mouvement des droits humains dans la diaspora exigent que l'application du principe de responsabilité soit une priorité avant tout processus électoral. Aucun processus politique ne peut être couronné de succès en l'absence de justice et dans un contexte d'impunité généralisée.

Nous appelons le Conseil de sécurité et les États Membres à prendre des mesures décisives pour mettre fin au conflit prolongé et aux divisions politiques en Libye. L'application du principe de responsabilité doit être une priorité absolue avant tout processus politique ou électoral. Dans ce contexte, nous demandons la mise en place d'un mécanisme international indépendant chargé d'enquêter sur les violations et de veiller à ce que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Ce mécanisme sera nécessaire pour identifier les individus qui profitent de l'impunité et s'emploient à perturber les processus politique, de justice transitionnelle et de réconciliation, ainsi que pour garantir un environnement favorable qui permette à la nation libyenne de choisir son avenir par le biais d'élections libres et régulières qui reflètent les aspirations de tous et toutes.

Nous appelons également le Conseil de sécurité à renforcer le mandat de la MANUL, en mettant davantage l'accent sur la protection des droits humains et la surveillance des violations. La Mission doit collaborer directement avec les autorités libyennes, tant à l'est qu'à l'ouest, pour mettre un terme aux arrestations arbitraires et à la torture dans les prisons et les centres de détention non officiels, libérer toutes les personnes détenues arbitrairement et révéler ce qu'il est advenu des personnes portées disparues. En outre, nous soulignons que le Conseil et les États Membres doivent œuvrer de concert pour exhorter les autorités libyennes de l'est et de l'ouest, ainsi que toutes les parties au conflit, à mettre fin aux violations et aux crimes internationaux en cours, à protéger la société civile et à mettre un terme aux campagnes de répression contre les défenseurs des droits humains et les militants. Il ne sera pas possible de construire un avenir stable et sûr pour la Libye tant que les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et de réunion pacifique, ne seront pas respectées.

Pour terminer, j'exhorte les membres à regarder dans les yeux des victimes et à entendre leurs voix, partout dans le monde. Les décisions qu'ils prennent aujourd'hui peuvent faire une réelle différence dans la vie de millions de personnes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Omar de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale adjointe Koury, l'Ambassadeur Yamazaki et M. Omar de leurs exposés de ce matin. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à notre séance.

Les intervenants nous ont fourni une évaluation sans concession de l'impasse fragile dans laquelle se trouve la Libye. La situation actuelle est intenable, vu que certains acteurs libyens ne défendent que leurs propres intérêts, ce qui ne profite qu'à une poignée d'élites libyennes. Le peuple libyen mérite la stabilité politique dans un pays unifié où règnent la paix, la sécurité et la prospérité. Je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Premièrement, nous nous félicitons du succès de la première phase des élections municipales en Libye. C'est la première fois que les Libyens et les Libyennes se rendent aux urnes depuis plus de 10 ans. Nous devons faire fond sur cette réussite. Nous appelons les autorités libyennes à fournir les ressources et le leadership nécessaires pour entamer la deuxième phase.

Deuxièmement, nous saluons le plan présenté aujourd'hui par la Représentante spéciale adjointe Koury en faveur d'un nouvel effort inclusif, mené par les Libyens, pour faire avancer le pays vers la tenue d'élections et un avenir durable, sûr et prospère. Le plan de l'ONU met en place un cadre, mais les solutions ne peuvent venir que des Libyens eux-mêmes. Nous encourageons les dirigeants libyens à participer au processus mené par l'ONU en toute bonne foi et dans un esprit de compromis, dans l'intérêt de tous les Libyens et de toutes les Libyennes. Nous soulignons que nous maintenons notre soutien à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et à M<sup>me</sup> Koury dans la mise en œuvre de son plan visant à parvenir à une solution politique à long terme et à permettre la tenue d'élections.

Troisièmement, nous nous félicitons du récent rapport et des recommandations du Groupe d'experts. Nous partageons leurs préoccupations quant au fait que l'embargo sur les armes reste inefficace et que la contrebande de diesel s'intensifie, sans oublier les violations des droits humains et atteintes à ces droits. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les membres du Conseil pour renouveler le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts le mois prochain.

Enfin, nous encourageons l'ONU à nommer un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale dans les plus brefs délais.

Grâce à l'unité de la communauté internationale et avec le concours des dirigeants libyens, nous pouvons œuvrer de concert pour trouver des solutions politiques et offrir un avenir meilleur au peuple libyen. Le Royaume-Uni appuie pleinement les efforts déployés par l'ONU et la Représentante spéciale adjointe Koury pour y parvenir.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prononcer la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Mozambique, la Sierra Leone et mon pays, l'Algérie, ainsi que du Guyana.

Nous tenons à remercier sincèrement M<sup>me</sup> Stephanie Koury, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye et responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de son exposé instructif et d'avoir fait le point sur la situation en Libye. Nous remercions l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et saluons la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent du bon déroulement des élections municipales dans 58 municipalités à travers la Libye, marquant ainsi une étape importante vers le renforcement de la gouvernance locale et la promotion de la stabilité dans le pays. Nous félicitons la Haute Commission électorale nationale pour sa gestion réussie de ce processus démocratique. Nous saluons également le rôle essentiel joué par la MANUL, les autorités libyennes, la société civile et tous les acteurs qui contribuent à assurer la sécurité des opérations électorales dans le pays. Nous demandons instamment aux autorités compétentes de soutenir les dirigeants municipaux nouvellement élus, dans le cadre de leurs efforts pour fournir des services à la population libyenne. Nous avons salué l'annonce par la Haute Commission électorale nationale du lancement du processus électoral pour une nouvelle liste de 59 municipalités en janvier. C'est essentiel pour renforcer la démocratie et donner aux citoyens libyens les moyens de façonner l'avenir du pays.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent et appuient pleinement la nomination du conseil d'administration de la Banque centrale de Libye. Cette avancée permet de franchir une étape cruciale dans la mise en œuvre de l'accord concernant la Banque centrale signé

en septembre sous l'égide de la MANUL. Cette percée est cruciale pour préserver l'indépendance, l'intégrité, la transparence et la responsabilité de la Banque centrale de Libye et permettra de gérer efficacement la politique monétaire de la Libye, contribuant ainsi à la stabilité économique et à la prospérité du pays. Les dirigeants libyens ont montré leur volonté de défendre les intérêts du pays en organisant avec succès des élections locales et en mettant en place le conseil d'administration de la Banque centrale. Pour poursuivre sur cette lancée, nous demandons instamment aux institutions et aux acteurs libyens de s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre ces avancées, et nous leur demandons de revenir sur les mesures unilatérales qui alimentent les tensions et de privilégier le dialogue et la coopération, sans conditions préalables et dans un esprit de compromis.

Il est impératif de lutter contre l'aggravation des divisions institutionnelles et l'érosion de la confiance entre les acteurs libyens, qui pourraient avoir des conséquences profondes. L'ONU continue de jouer un rôle essentiel dans la facilitation d'un dialogue national entre les principales parties prenantes libyennes qui soit dirigé par elles et qui représente un point de départ capital pour régler les questions en suspens, organiser des élections nationales couronnées de succès et unifier les institutions libyennes. Il est essentiel de parvenir à un consensus sur ces questions fondamentales pour garantir le succès des élections nationales en Libye, qui sont un élément essentiel pour lui permettre d'aller de l'avant. Nous préconisons vivement d'adopter de nouvelles mesures pour jeter les fondements d'un paysage politique stable, notamment en unifiant les institutions de l'État. Dans cette optique, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment l'importance d'une approche unifiée pour régler les questions en suspens liées au cadre électoral, afin de lever les principaux obstacles à la tenue d'élections nationales. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent que la MANUL propose de revitaliser le processus politique libyen, de promouvoir la confiance entre les principales parties prenantes et d'ouvrir la voie à la tenue d'élections nationales tout en préservant la stabilité sur le terrain. Il est crucial que toutes les parties impliquées dans la crise libyenne soutiennent pleinement les efforts de médiation de la MANUL et y participent de bonne foi et sans conditions préalables. La participation de tous est essentielle pour parvenir à un règlement durable et pacifique. Il est essentiel de veiller à ce que tout le monde, en particulier les femmes et les jeunes, ait la possibilité de contribuer concrètement et en toute sécurité à l'avenir de la Libye. Leur participation active au processus politique

les responsabilise et favorise une structure de gouvernance plus représentative et plus équitable.

À l'approche de la fin du mandat de la MANUL en janvier, les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont profondément préoccupés par le fait que le processus de nomination d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général n'a guère progressé. Cette nomination est cruciale et urgente, car elle pourrait permettre de prolonger automatiquement le mandat pour une nouvelle période de neuf mois. Nous soulignons que la continuité est essentielle pour traiter les questions en suspens liées aux lois électorales, et nous renouvelons fermement notre appel à la nomination d'un représentant spécial ou d'une représentante spéciale du Secrétaire général et chef ou cheffe de la MANUL.

Nous avons pris bonne note de la réunion qui s'est tenue à Tunis les 5 et 6 décembre pour examiner le projet de loi sur la réconciliation proposé par le Conseil présidentiel et nous attendons avec intérêt sa finalisation afin de garantir un processus équitable et transparent qui réponde aux besoins des victimes de violations flagrantes des droits humains et favorise une réconciliation fondée sur les droits en Libye. Nous nous félicitons également de l'annonce faite par le Président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye concernant la charte de réconciliation nationale à venir, qui devrait être présentée aux Libyens à la prochaine conférence de réconciliation nationale. Ensemble, ces deux instruments peuvent faciliter un processus de réconciliation global et inclusif.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana demeurent vivement préoccupés par les problèmes de sécurité en Libye, notamment les affrontements persistants entre groupes armés, malgré l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020. Hier, nous avons de nouveau été témoins d'affrontements violents à Zaouiya, autour de la principale raffinerie de pétrole de l'ouest de la Libye. La présence continue de forces étrangères, de combattants étrangers et de mercenaires exacerbe les tensions et menace la souveraineté de la Libye. Nous exigeons leur retrait immédiat et complet en vue de créer un environnement propice au dialogue politique et à une stabilité durable.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana sont gravement préoccupés par les conclusions du Groupe d'experts sur la Libye concernant l'inefficacité totale de l'embargo sur les armes, qui est un élément essentiel de notre stratégie de protection des civils libyens. Malgré l'embargo décrété par le Conseil de sécurité en 2011, des armes continuent d'affluer en Libye, alimentant le conflit. Nous demandons instamment à tous

les États Membres de respecter pleinement l'embargo sur les armes. Le rapport d'activité du Groupe d'experts a également révélé des violations très inquiétantes du régime de protection des actifs financiers libyens, ce qui compromet l'objectif visé, à savoir que le peuple libyen puisse en bénéficier à l'avenir. L'épuisement systématique de ces ressources financières par l'intermédiaire de frais bancaires excessifs et de transferts illicites est inadmissible. La crédibilité du Conseil dépend de notre capacité de mettre un terme à l'épuisement des ressources financières libyennes, gelées par une résolution du Conseil de sécurité. Rappelons que le régime de sanctions contre la Libye ne doit pas être une mesure punitive, mais plutôt un mécanisme de protection, un bouclier conçu pour favoriser la paix et la prospérité de tous les Libyens.

La situation humanitaire en Libye, en particulier les mouvements massifs de migrants et de réfugiés en provenance d'Afrique et d'autres régions en proie à l'instabilité, met en évidence la nécessité urgente de rationaliser la fourniture de l'aide humanitaire et de coordonner les efforts des institutions libyennes. La coopération internationale revêt donc la plus haute importance pour garantir la sécurité de ces personnes, leur dignité et leurs droits fondamentaux. Nous appelons les autorités libyennes à veiller au respect des principes des droits humains. Il est crucial de créer une société où tous les individus, y compris les femmes et les jeunes, peuvent s'épanouir et contribuer au progrès du pays.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana voudraient exprimer leur plein appui à la MANUL s'agissant de faciliter un processus inclusif, intralibyen et à plusieurs volets pour sortir de l'impasse politique actuelle. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana saisissent cette occasion pour réaffirmer leur solidarité inébranlable avec le peuple libyen résilient en ces temps difficiles.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M<sup>me</sup> Koury, M. Omar et l'Ambassadeur Yamazaki, du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Étant donné qu'il s'agit du dernier exposé de l'Ambassadeur Yamazaki, je saisis cette occasion pour le remercier, ainsi que son équipe, du travail inlassable qu'ils ont accompli au cours des deux dernières années à la tête du Comité.

Malte demeure profondément attachée à la promotion d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices de l'ONU, qui reste la seule voie pour permettre à la Libye de prospérer. Nous nous félicitons de certains faits nouveaux qui démontrent la volonté et la capacité de certaines parties libyennes de surmonter leurs différences politiques. Nous nous félicitons de l'accord facilité par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour régler la crise institutionnelle de la Banque centrale de Libye. Le règlement de cette crise doit servir de base pour traiter les problèmes économiques et financiers de la Libye, ce qui implique notamment de parvenir à un consensus sur un budget national unifié, de garantir une approche dépolitisée de la gestion des ressources nationales de la Libye et d'améliorer le décaissement équitable et transparent des fonds publics. Nous nous félicitons également du bon déroulement des élections municipales dans toute la Libye, qui ont été organisées par la Haute Commission électorale nationale, ce qui démontre le souhait du peuple libyen de participer aux processus électoraux, et qui doit s'étendre au niveau national. L'appui bénéfique de la MANUL à cet égard montre le rôle central et constructif que la Mission peut jouer. Il demeure primordial d'appuyer la MANUL et de se mobiliser de manière constructive en vue de la nomination d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général.

Toutefois, ces mesures positives doivent être replacées dans leur contexte, car l'intransigeance politique persiste également. Dans l'ensemble, la situation reste largement dans l'impasse, et peu de progrès ont été réalisés en vue du règlement de certains problèmes urgents. La lutte persistante pour le pouvoir au sein du Haut Conseil d'État continue de miner cette institution et l'empêche de remplir son rôle conformément à l'Accord politique libyen. Nous ne pouvons pas non plus oublier l'absence d'accord entre la Chambre des députés et la Cour suprême concernant les décisions sur les questions constitutionnelles, ni l'absence de progrès s'agissant de faire avancer le processus de réconciliation nationale. Elles reflètent une propension aux mesures unilatérales qui sapent la confiance et renforcent les divisions institutionnelles. Pour surmonter les différentes divisions qui minent la Libye, tous les acteurs politiques libyens doivent mener un dialogue constructif et transparent. Nous appuyons pleinement la Représentante spéciale adjointe Koury dans ses efforts pour sortir de l'impasse politique.

L'égalité des genres et la garantie d'une participation pleine, véritable et sûre des femmes à ce processus et aux élections nationales à venir, sur un pied d'égalité

avec les hommes, sont d'une importance capitale. Les incertitudes politiques ont de graves répercussions sur tous les aspects de la vie en Libye. La situation en matière de sécurité reste instable. Les affrontements fréquents entre groupes armés font souvent des victimes civiles. Il est urgent de mettre en place un appareil militaire et de sécurité unifié. La présence de forces étrangères, de combattants étrangers et de mercenaires, la prolifération des armes et le conflit au Soudan sont des facteurs de déstabilisation supplémentaires. Les mesures visant à mettre pleinement en œuvre l'embargo sur les armes imposé à la Libye, notamment l'opération IRINI, continuent de nécessiter notre plein appui. Il est également essentiel de respecter pleinement le régime des sanctions créé en application de la résolution 1970 (2011). Le gel des avoirs est censé être dans l'intérêt du peuple libyen, et il faut continuer de protéger les fonds libyens détenus à l'étranger. On ne saurait trop insister sur l'importance de favoriser un environnement propice à la société civile et de faire progresser les droits des femmes et des jeunes. Garantir la liberté de circulation, le droit au travail et la participation active à la vie publique contribuera de manière sensible aux progrès de la Libye. À cet égard, les efforts que la MANUL continue de déployer pour promouvoir la protection des droits humains restent inestimables.

Durant notre mandat au Conseil, nous nous sommes efforcés de faire entendre la voix du peuple libyen. Ses aspirations à la paix, à la démocratie et à la stabilité restent au cœur de nos délibérations. Nous renouvelons notre appel à tous les acteurs politiques libyens, aux pays de la région et à la communauté internationale pour qu'ils œuvrent de concert afin de mettre en place le cadre nécessaire à la réalisation de ce droit.

**M. Dharmadhikari** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante spéciale adjointe, M<sup>me</sup> Stephanie Koury, pour son intervention. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki pour sa présentation et son travail à la tête du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je voudrais enfin remercier M. Ali Omar pour son témoignage et saluer la présence parmi nous du Représentant permanent de la Libye.

Je voudrais souligner trois points.

Tout d'abord, la France salue le déroulement pacifique de la première phase des élections municipales libyennes dans 58 communes, le 16 novembre dernier. Nous saluons le rôle joué par la Haute Commission électorale nationale, les autorités libyennes et la société civile, avec l'assistance de l'ONU. Ces premières élections

en 10 ans constituent une étape importante et reflètent la volonté des Libyens de participer à la vie démocratique de leur pays. Nous espérons que la seconde phase des élections municipales, début 2025, se déroulera dans de bonnes conditions.

Deuxièmement, cette étape positive doit inciter les acteurs libyens à la relance du processus politique, en coopération avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous saluons l'action de la Représentante spéciale adjointe, M<sup>me</sup> Stephanie Koury, et le travail de médiation qu'elle a engagé ces derniers mois avec les acteurs libyens. Nous soutenons les efforts de la MANUL pour parvenir à la formation d'un gouvernement unifié, à même d'organiser des élections présidentielle et législatives simultanées, conformément à la demande du peuple libyen. La France encourage toutes les parties libyennes à dialoguer pacifiquement en ce sens. Seul l'aboutissement de ce processus politique permettra à la Libye de retrouver son unité, sa stabilité et sa souveraineté. Nous réitérons notre soutien au Secrétaire général en vue de nommer un Représentant spécial pour la Libye, qui pourra s'appuyer sur les initiatives mises en place par M<sup>me</sup> Koury.

Nous restons préoccupés par la volatilité de la situation sécuritaire en Libye, dans un contexte d'instabilité régionale forte. La stabilité et la souveraineté du pays ne seront garanties que par la pleine application du plan d'action de 2021, endossé par l'ONU, sur le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et de tous les mercenaires de Libye. Nous rappelons notre soutien aux efforts de la Commission militaire conjointe 5+5 en vue de la réunification des institutions militaires et sécuritaires libyennes et de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de 2020, dont le respect est impératif. Nous nous réjouissons que le groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin, que la France copréside, ait pu se réunir le 17 octobre dernier à Syrte. Nous réitérons notre inquiétude face aux nombreuses violations des droits de l'homme en Libye, y compris les arrestations et détentions arbitraires, et face à la situation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Libye et responsable de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M<sup>me</sup> Stephanie Koury, et le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Yamazaki. Nous avons également écouté avec attention la déclaration de M. Ali Omar. Nous saluons la présence parmi nous du Représentant permanent de la Libye.

La situation en Libye reste pour nous une source de vive préoccupation. Le processus politique dans le pays reste dans l'impasse, malgré de nombreuses tentatives pour améliorer une situation qui ne satisfait personne. Il n'y a aucune perspective d'avenir politique pour le pays et, par conséquent, la situation sur le terrain, y compris sur le plan de la sécurité, continue de se détériorer. Les affrontements entre groupes armés sont devenus une triste réalité de la vie quotidienne. Dans ces conditions, nous comprenons parfaitement le désir des Libyens ordinaires de voir des changements positifs susceptibles d'ouvrir des perspectives de développement progressif pour leur pays dès que possible.

Nous constatons que les parties prenantes libyennes sont découragées par la période de transition qui se prolonge en attendant la nomination par le Secrétaire général d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale pour la Libye. Nous demandons instamment à M. Guterres de présenter sans délai au Conseil un candidat ou une candidate pour ce poste extrêmement important. Plus de six mois se sont écoulés depuis la démission de M. Bathily. Nous sommes préoccupés par le fait que le Conseil de sécurité est engagé dans une course contre la montre complètement inutile et artificielle : en effet, il reste très peu de temps avant le 31 janvier 2025, date à laquelle un candidat ou une candidate doit être nommé pour que le mandat de la MANUL puisse être prolongé. Il ne faut pas omettre de mentionner les efforts déployés par M<sup>me</sup> Koury, qui se concentrent en particulier sur le règlement de la crise qui touche la Banque centrale de Libye. Il est important que la Mission des Nations Unies, même pendant la période de transition, demeure active afin que le peuple libyen n'oublie pas sa présence. Dans le même temps, selon nous, la tâche actuelle de l'équipe des Nations Unies à Tripoli consiste uniquement à préparer le terrain pour un nouveau cycle de médiation sous l'égide de l'ONU et d'appui au processus politique libyen. À ce stade, il est primordial de veiller à ce que la Représentante spéciale adjointe ne sorte pas de ce cadre et s'abstienne de promouvoir des initiatives, des plans et des innovations de grande envergure qui ne bénéficient pas pleinement du consensus des principaux acteurs libyens.

Alors que le fossé se creuse entre les principales parties prenantes libyennes, nous notons quelques éléments encourageants. Nous saluons notamment la tenue de la première phase des élections municipales dans le pays. Le taux de participation record montre que les Libyens ordinaires se soucient du sort de leur pays et sont prêts à apporter leur contribution. La Haute Commission

électorale nationale libyenne peut tirer parti de cette expérience pour organiser des élections nationales, pour lesquelles il n'existe toujours pas de substitut viable.

Le volet de la réconciliation nationale est tout aussi important. L'Union africaine a intensifié ses efforts à cet égard et le Président de la République du Congo, M. Nguesso, y consacre personnellement une attention sans faille. Il est aujourd'hui plus important que jamais de travailler consciencieusement et de manière réfléchie, en collaboration avec les Libyens, en tenant compte des positions et des visions de toutes les forces libyennes influentes. Dans le même temps, le dialogue interlibyen doit être contrôlé et dirigé par les Libyens, un principe qui est reflété dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toute pression excessive sur les dirigeants libyens, même si elle part d'une bonne intention, peut produire des effets contraires à ceux attendus. Il est important de tirer les enseignements des erreurs commises par le passé dans le cadre de la médiation internationale dans l'ancienne Jamahiriya. En outre, il ne faut pas oublier l'importance de l'inclusion. Si certaines forces politiques libyennes se sentent mises à l'écart, les efforts déployés ne porteront pas leurs fruits.

Nous restons convaincus que pour remédier à la situation en Libye, l'ensemble de la communauté internationale doit unir ses efforts. L'Organisation des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Nous serions bien avisés de tirer parti du fait qu'il n'y a pas de divergences d'opinion critiques apparentes sur le dossier libyen entre les membres du Conseil de sécurité, y compris les membres permanents. Une fois de plus, nous soulignons que la Fédération de Russie est prête à coopérer de manière constructive sur le dossier libyen avec toutes les parties intéressées.

Dans ce contexte, nous sommes déçus par les tentatives persistantes des pays occidentaux d'organiser différents types d'interlocuteurs et de configurations distinctes en ce qui concerne la Libye. Un exemple clairement négatif qui illustre ce phénomène est la conférence qui s'est tenue début décembre à Wilton Park, à Londres, à laquelle il n'a pas été jugé nécessaire d'inviter un certain nombre d'acteurs internationaux et régionaux influents, ni même les Libyens eux-mêmes. Dans le même temps, la question de l'élaboration d'une feuille de route en vue d'un règlement en Libye a été soulevée lors de la conférence. Malheureusement, la participation de la Représentante spéciale adjointe à cette manifestation a également envoyé le mauvais message aux organisateurs. De telles initiatives ne peuvent que nuire aux efforts de médiation

de l'ONU et à la crédibilité du Conseil de sécurité. En outre, non seulement elles n'apportent aucune valeur ajoutée à un règlement en Libye, mais elles risquent même de lui porter gravement préjudice. Il est aussi important de noter que l'intérêt extraordinaire que les partenaires occidentaux de Tripoli ont récemment manifesté pour la supervision des activités des principales structures financières et économiques de la Libye va au-delà des tâches définies dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur la question des avoirs libyens gelés. Nous sommes surtout préoccupés par la pratique actuelle de certaines banques et structures financières occidentales qui empiètent sur ces avoirs. Cette question est régulièrement soulevée par la partie libyenne. Rappelons que ces fonds n'ont pas été bloqués pour punir qui que ce soit, mais pour en garantir la préservation. Telle est à nos yeux la tâche principale qui incombe au Conseil à ce stade : protéger les fonds libyens dans la période de turbulences actuelle afin qu'ils puissent être utilisés à l'avenir au profit du peuple libyen, comme le prévoient les documents pertinents du Conseil de sécurité. Nous exhortons tous les pays à traiter cette question avec le plus grand sérieux et à accorder l'attention voulue aux demandes des Libyens.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury, et l'Ambassadeur du Japon, M. Kazuyuki Yamazaki. Je remercie également M. Omar de ses observations qui donnent à réfléchir et salue la participation de l'Ambassadeur de Libye à la présente séance.

Face à l'enlisement du processus politique et à la situation humanitaire et des droits humains désastreuse qui perdure en Libye, comme l'ont souligné les intervenants d'aujourd'hui, ma délégation souhaite faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous avons suivi de près le déroulement des élections municipales le mois dernier. Le fait que les premières élections locales organisées à l'échelle nationale depuis 10 ans se soient déroulées dans le calme est tout à fait remarquable. Le taux de participation élevé, qui a atteint 77 %, a démontré que le peuple libyen aspirait fortement à la démocratie. Nous estimons que ces élections municipales ont constitué une étape cruciale vers le rétablissement de la légitimité des institutions en Libye et la tenue d'élections nationales en vue de la formation d'un gouvernement national unifié, qui est attendu depuis longtemps. Nous exhortons toutes les autorités libyennes à continuer de coopérer avec la Haute Commission

électorale nationale lors du second tour des élections municipales l'année prochaine. À cet égard, ma délégation salue également l'assistance cruciale apportée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pendant le processus électoral. Nous appuyons tout particulièrement les efforts visant à promouvoir une participation accrue des femmes au processus politique. Nous espérons que la proportion de candidates, qui était d'environ 20 % lors des dernières élections locales, augmentera lors des prochains scrutins.

Deuxièmement, nous appelons toutes les parties en Libye à s'abstenir d'actions unilatérales susceptibles d'aggraver la fragmentation institutionnelle et par conséquent, d'entraver le processus politique. À cet égard, nous saluons la nomination du nouveau gouverneur et du nouveau conseil d'administration de la Banque centrale libyenne, conformément à l'accord conclu entre les autorités libyennes. Dans le même ordre d'idées, nous plaidons en faveur du règlement rapide des différends concernant la direction du Haut Conseil d'État, compte tenu notamment du rôle vital qu'il joue dans la progression du processus politique en Libye.

Troisièmement, les sanctions du Conseil de sécurité doivent être scrupuleusement appliquées par tous les États Membres de l'ONU. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des puissances étrangères continuent de fournir des armes à la Libye, en violation flagrante de l'embargo sur les armes. Cela a pour effet de renforcer l'influence des groupes armés et de déstabiliser davantage la Libye, l'Afrique du Nord et d'autres régions, car les flux d'armes illicites transitant par la Libye favorisent le terrorisme et créent de l'insécurité dans la région du Sahel. Il convient également de rappeler que la perpétration d'actes qui violent le droit international humanitaire ou d'actes qui constituent des atteintes aux droits humains est un critère de désignation pour l'imposition de sanctions ciblées par le Conseil de sécurité.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la fragmentation de l'État exacerbe la crise des migrants et des réfugiés en Libye, qui sert de voie migratoire principale à travers la mer Méditerranée, faisant ainsi peser de graves risques sur l'ensemble de la région africaine et sur les pays européens. À ce titre, nous appelons toutes les parties à coopérer avec le Groupe d'experts, qui a pour mandat de surveiller l'application des sanctions du Conseil de sécurité. Nous soulignons également que les avoirs libyens gelés doivent être protégés pour en faire bénéficier le peuple libyen à l'avenir, et nous espérons que le Conseil sera en mesure de prendre des mesures

concrètes sur la base des recommandations du Groupe d'experts sur la Libye, tout en tenant compte de l'avis de la Libyan Investment Authority.

En octobre, le Conseil de sécurité a pu réaffirmer son engagement en faveur de l'unité et de la stabilité de la Libye en adoptant la résolution 2755 (2024). Nous attendons à présent du Secrétaire général qu'il nomme un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale compétent(e) au cours du prochain mois.

Pour terminer, nous appelons tous les dirigeants libyens à saisir l'occasion offerte par les récentes évolutions positives et à se mobiliser sincèrement pour parvenir à un consensus sur les lois électorales et sur une feuille de route politique. À cet égard, je me félicite de l'initiative présentée aujourd'hui par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury, pour faire avancer le processus politique en Libye, et j'espère que les dirigeants libyens y répondront favorablement.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale adjointe et Chargée d'affaires, Stephanie Koury, de son exposé et de son travail, l'Ambassadeur Yamazaki et son équipe, pour le travail réalisé tout au long des deux années écoulées, ainsi que M. Ali Omar, fondateur et directeur de Libya Crimes Watch, de son intervention. Je salue la participation du représentant de la Libye à cette séance.

Comme il s'agit de notre dernière intervention sur la Libye en tant que membre élu du Conseil, nous voudrions souligner certains aspects qui ont guidé notre travail au cours des deux dernières années. Nous le savons toutes et tous, la fragmentation du pays et des institutions se poursuit, les violations et abus des droits humains, on vient de nouveau de l'entendre, continuent, et les élections nationales semblent encore incertaines – elles seraient pourtant urgentes. Mais les mesures prises au niveau local pourraient servir de base à des mesures de plus grande envergure, s'il existe une volonté politique en ce sens. C'est pourquoi le Conseil doit continuer à se concentrer sur les trois points suivants.

Premièrement, nous remercions encore la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Koury de la présentation des lignes d'action de la stratégie de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) vers un processus politique inclusif. Nous continuerons à nous engager aux côtés de la MANUL en faveur d'un processus politique libyen basé sur les six principes décrits par la Représentante spéciale adjointe Koury. À cet égard, la Suisse est prête à mettre à disposition ses

instruments de politique de paix, et ce, en particulier, au service du volet concernant les droits humains et le droit international humanitaire, sur lequel nous sommes engagés aux côtés de la MANUL et des Pays-Bas.

En outre, la Suisse reste engagée auprès du Conseil présidentiel et de l'Union africaine en faveur d'un processus de réconciliation inclusif et basé sur le droit. À ce titre, nous encourageons les autorités compétentes à ne plus retarder l'adoption d'une loi conforme aux principes internationaux en la matière et liée au processus politique. À l'instar de la MANUL, la Suisse salue la tenue d'élections municipales en Libye. Cela incarne une occasion cruciale pour le peuple libyen d'exercer son droit de choisir ses représentantes et représentants et de favoriser une gouvernance responsable. Enfin, nous encourageons également le Secrétaire général à nommer une représentante spéciale ou un représentant spécial du Secrétaire général dès que possible.

Deuxièmement, il est essentiel de créer un environnement favorable au processus politique. Cela inclut notamment la prévention des violations du droit international humanitaire et des droits humains. Le 16 décembre 1966, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques a été adopté par l'Assemblée générale (résolution 2200 (XXI) de l'Assemblée générale). Ce pacte contient des garanties importantes pour protéger les libertés civiles et politiques des individus et a été ratifié par la Libye. La Suisse l'a rappelé inlassablement au cours des 24 derniers mois : un processus électoral garantissant la participation des femmes et de toutes les minorités ainsi qu'un espace civique libre et sûr nécessite une amélioration de la situation des droits humains en Libye. Dans ce contexte, nous aimerions souligner une étape importante : la signature d'une déclaration d'intention entre le Conseil présidentiel et les Coprésidents du groupe de travail sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme en mai 2023. Cette déclaration vise à assurer la centralité des droits humains à toutes les étapes du processus politique et de réconciliation et établit un dialogue régulier et inclusif entre les signataires pour ce faire.

Troisièmement, la situation sécuritaire reste fragile. Les groupes armés exercent une influence considérable et les affrontements entre eux nuisent à la population civile. Les actes susceptibles d'accroître les tensions, de saper la confiance et d'enraciner davantage les divisions institutionnelles et la discorde entre les Libyens doivent être évités. Nous appelons les acteurs principaux au dialogue et au compromis. L'ensemble des membres de la

communauté internationale doivent soutenir cette cause de manière cohérente. Plus encore, nous souhaitons ici faire part de nos préoccupations au sujet de l'indulgence croissante des États Membres par rapport aux violations du régime de sanctions, en particulier l'embargo sur les armes et les exportations illicites de pétrole, tel que mis en évidence dans le dernier rapport du Groupe d'experts mandaté par le Conseil (voir S/2023/673). Le manque de cohérence et de respect des instruments internationaux destinés à favoriser la paix et la stabilité en Libye aura des conséquences sur le long terme, non seulement en Libye mais dans toute la région. Nous appelons donc ici l'ensemble de la communauté internationale à respecter ses engagements et à promouvoir la paix en Libye.

Je voudrais rappeler les mots de Hala Bugaighis, intervenante de la société civile, en octobre dernier (voir S/PV.9743) ici. Elle a souligné que les efforts de médiation de paix doivent être fondés sur un concept de partage des responsabilités, et pas seulement de partage du pouvoir. La Suisse est prête à poursuivre son engagement à cet égard.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Koury et l'Ambassadeur Kazuyuki Yamazaki, Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. J'ai également écouté avec attention l'exposé du représentant de la société civile.

Au cours des derniers mois, avec le soutien de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et d'autres partenaires internationaux, la crise de la Banque centrale en Libye a été réglée, la situation politique et en matière de sécurité est restée globalement stable, et des signes encourageants sont apparus. Dans le même temps, des divergences subsistent entre les parties libyennes, le processus politique est au point mort et il reste un long chemin à parcourir pour parvenir à l'unité nationale.

Je tiens à m'arrêter sur les points suivants.

Premièrement, il faut continuer à promouvoir le dialogue politique. La récente tenue d'élections municipales dans 58 municipalités à travers la Libye constitue une étape importante pour faire avancer le processus politique et renforcer la gouvernance locale, ce dont la Chine se félicite. Nous prenons note des dernières recommandations et mesures formulées par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Koury en vue de faciliter le processus politique en Libye. Nous encourageons toutes les parties libyennes concernées à coopérer activement

en s'engageant en faveur du dialogue et de la concertation afin de parvenir rapidement à un consensus sur la tenue d'élections générales et parlementaires. Nous espérons que le Secrétaire général nommera rapidement un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale pour la Libye, conformément à la résolution 2755 (2024), après avoir consulté toutes les parties concernées et qu'il renforcera ses bons offices pour contribuer à surmonter les différends entre les parties libyennes. La semaine dernière, le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo, qui préside le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, s'est rendu dans le pays pour s'entretenir avec toutes les parties afin de faire avancer le processus de réconciliation nationale mené par l'Union africaine, et la Chine salue ces efforts. La Chine appuie l'approche des solutions africaines aux problèmes africains et se félicite que l'Union africaine joue un rôle plus important dans le règlement de la question libyenne.

Deuxièmement, il faut régler les problèmes humanitaires et de sécurité. Le rapport du Secrétaire général (S/2024/895) fait état d'une situation très instable dans l'ouest de la Libye et d'affrontements entre les groupes armés pour le contrôle du territoire, ce qui nous préoccupe vivement. Dans ce contexte, toutes les parties libyennes doivent donner la priorité aux intérêts du pays et de son peuple, continuer à mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu, s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible de compromettre la stabilité et préserver la désescalade, obtenue au prix d'efforts considérables. La question des réfugiés et des migrants illégaux est un défi de longue date en Libye, qui a eu des conséquences durables sur la situation humanitaire et en matière de sécurité. Ce problème a été exacerbé par les troubles dans les régions et les pays voisins. Nous appelons la communauté internationale à renforcer la coopération et son soutien en faveur de la Libye afin de prévenir l'accumulation des facteurs de risque.

Troisièmement, il convient d'élaborer un plan raisonnable en ce qui concerne les avoirs gelés. Les avoirs libyens gelés à l'étranger sont une richesse collective du peuple libyen. La Chine comprend parfaitement les préoccupations des autorités libyennes concernant le détournement illégal ou l'érosion des avoirs de la Libye, préconise de prendre des mesures pour préserver la sûreté, l'intégrité et la valeur des avoirs gelés. Nous appelons toutes les institutions financières compétentes à respecter les principes de transparence et d'impartialité et à éviter le détournement ou l'abus des avoirs gelés. Nous espérons que le Conseil tiendra pleinement compte des exigences légitimes des autorités libyennes et, en ce

qui concerne les prochaines consultations sur le projet de résolution relatif aux sanctions contre la Libye, qu'il réexaminera et adaptera les mesures de gel des avoirs en place en temps opportun.

La question libyenne s'éternise depuis plus de 10 ans, et nous devrions nous demander pourquoi. Il a été démontré que l'ingérence extérieure et les solutions imposées ne peuvent apporter la paix. La Chine espère que toutes les parties respecteront la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Libye, adhéreront au principe d'un processus de réconciliation politique dirigé et contrôlé par les Libyens et déploieront des efforts collectifs concrets pour permettre à la Libye de s'engager de nouveau sur la voie de la paix et du développement dans les plus brefs délais.

**M. Ponikvar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général Koury de sa mise à jour et l'Ambassadeur Yamazaki de son dernier exposé en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je remercie également M. Omar d'avoir apporté des perspectives cruciales à la séance de ce matin. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye.

En octobre, nous avons salué l'accord auquel sont parvenus la Chambre des représentants et le Haut Conseil d'État, sous l'égide de l'ONU, pour remédier à la crise concernant la Banque centrale de Libye, qui a entraîné la détérioration rapide des conditions politiques, économiques et de sécurité dans le pays. Nous continuons d'espérer que cet accord marquera un nouveau point de départ pour la conclusion d'accords futurs entre les parties. C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui les efforts déployés par la Représentante spéciale adjointe Koury en faveur d'une approche à plusieurs volets, qui vise à rassembler les principaux acteurs libyens, ainsi que les organisations communautaires libyennes. Nous attendons avec impatience d'en savoir plus sur ce processus au fur et à mesure que les travaux se poursuivent, et nous appelons toutes les parties prenantes libyennes à collaborer de manière constructive pour surmonter les divergences existantes et permettre au pays de progresser vers la tenue d'élections nationales qui n'ont que trop tardé. À l'approche d'une nouvelle année, nous exhortons tous les acteurs libyens à s'abstenir de toute mesure unilatérale et soulignons la nécessité que les institutions nationales libyennes restent exemptes de toute ingérence politique.

La Slovénie se félicite également du bon déroulement du premier tour d'élections municipales en Libye en

novembre. Si rien ne peut remplacer les élections nationales, il s'agit d'un jalon important et d'une étape cruciale dans le processus démocratique. Le taux de participation élevé montre que le peuple libyen est déterminé à se rendre aux urnes et à exercer son droit démocratique. Nous prenons note des informations selon lesquelles le scrutin s'est déroulé sans heurt et dans le calme et saluons le rôle clef joué par la Haute Commission électorale nationale, avec le soutien de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Avant le début du processus électoral pour un deuxième groupe de municipalités en janvier, nous demandons aux autorités libyennes d'allouer les ressources nécessaires à ce processus. Nous encourageons également à continuer de mettre l'accent sur la participation des femmes aux élections, à la fois en tant qu'électorales et candidates, notamment grâce au travail important de la MANUL.

La convocation en octobre du groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin, avec la participation de la Commission militaire conjointe 5+5 pour la première fois depuis juillet 2023, constitue une évolution importante. Nous appelons à intensifier tous les efforts axés sur la réunification des institutions de l'armée et de la sécurité libyennes et, à terme, de toutes les institutions de l'État libyen.

Mme Hala Bugaighis nous avait mis en garde à cet égard en octobre (voir S/PV.9743) : nous ne devons pas nous laisser tromper par la fausse impression de stabilité politique en Libye. Il reste beaucoup à faire. La Slovénie s'inquiète de l'influence sans précédent que les groupes armés non étatiques exercent sur les affaires de la Libye dans l'est et dans l'ouest.

Les groupes armés non étatiques sont également responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et de prendre pour cible des civils, notamment des défenseurs des droits humains et des journalistes. C'est répréhensible. De toute évidence, il est indispensable que les auteurs de ces crimes en répondent si nous voulons faire prévaloir l'état de droit et instaurer une paix et une justice durables pour tous les Libyens.

Pour terminer, la Slovénie renouvelle son appui aux travaux de la MANUL et à la Représentante spéciale adjointe Koury. Nous sommes impatients de proroger, en janvier, le mandat de la Mission et celui du régime de sanctions concernant la Libye. Nous espérons également une nomination rapide au poste de Représentant spécial.

**M. Escobar Ullauri** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale adjointe Koury, l'Ambassadeur Yamazaki, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et M. Omar. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à notre séance.

En décembre 2021, la Libye était sur le point d'organiser des élections nationales et de s'embarquer vers l'avenir sur des fondements démocratiques. Trois ans plus tard, il apparaît de plus en plus clairement que le seul moyen de venir à bout de l'impasse politique et de parvenir à une transition pacifique est d'organiser des élections nationales libres, inclusives et transparentes.

L'Équateur se félicite que la Haute Commission électorale nationale ait annoncé les résultats du premier tour des élections municipales tenues en novembre, qui représentent une étape importante dans le rétablissement de la légitimité des institutions libyennes. Mon pays prend acte de la forte mobilisation de la population, et reconnaît le travail accompli, d'une part, par les autorités électorales pour organiser le processus électoral et, de l'autre, par les services de sécurité pour garantir un environnement sûr et pacifique. L'Équateur est favorable à un processus politique et électoral contrôlé et dirigé par les Libyens. Nous espérons donc que le scrutin municipal servira de base pour la tenue d'élections nationales.

En ce qui concerne la sécurité, il faut appuyer les travaux dont s'acquitte la Commission militaire conjointe 5+5 pour réunifier les forces militaires et garantir l'application effective de l'accord de cessez-le-feu. Tout effort axé sur l'unité de l'armée libyenne est propice à la réconciliation et à l'unité nationale.

Dans ce contexte, l'Équateur juge positifs les récents dialogues qu'ont tenus les parties en Tunisie pour discuter du projet de loi sur la réconciliation, proposé par le Conseil présidentiel, et de la création de la Commission nationale de réconciliation, processus dont l'un des piliers doit être l'application du principe de responsabilité.

Le succès d'un processus politique, quel qu'il soit, doit s'appuyer sur la stabilité économique et financière, laquelle est tributaire d'une gestion efficace et transparente des ressources libyennes et de la gestion technique et responsable d'institutions telles que la Banque centrale.

L'Équateur se déclare de nouveau préoccupé par les violences que subissent les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Il appelle donc les autorités, avec l'appui de la communauté internationale, à s'employer à

améliorer leur sort et à démanteler les réseaux transfrontaliers de traite des êtres humains qui sont à l'œuvre dans le pays.

Puisque c'est la dernière séance sur la question à laquelle l'Équateur participe en tant que membre élu, je tiens à remercier la Représentante spéciale adjointe et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) de leur action. Nous sommes convaincus que la MANUL joue un rôle fondamental s'agissant de faciliter le dialogue entre les parties pour instaurer la confiance, prévenir les conflits et jeter les bases d'une paix durable. À cet égard, nous avons pris note du processus politique présenté aujourd'hui par la Représentante spéciale adjointe.

Assurer la continuité du mandat de la MANUL et honorer les dispositions de la résolution 2755 (2024) exige de procéder dans les meilleurs délais à la nomination d'une nouvelle personne au poste de Représentant spécial.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de mon pays à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Libye.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Koury, d'avoir fait le point de la situation sur le terrain en Libye. Je remercie également M. Omar de son exposé, et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Taher Elsonni, à la présente séance. Puisque je viens de présenter mon dernier exposé en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, je voudrais une nouvelle fois dire remercier sincèrement, à titre tant national que personnel, les membres du Comité, les États Membres, le Groupe d'experts et les personnels du Secrétariat et de ma mission, de leur coopération.

S'agissant de la Libye, les mesures de sanctions, en particulier le gel des avoirs de la Libyan Investment Authority, ne sont pas punitives mais visent plutôt à promouvoir la paix et la stabilité en Libye et doivent bénéficier au peuple libyen à l'avenir. J'espère que le Comité continuera d'être guidé par ce principe jusqu'à ce que le régime ait atteint ses objectifs.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer quatre points, en mettant à profit l'expérience que le Japon a accumulée durant son mandat au Conseil.

Premièrement, il est urgent de revitaliser un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, avec la facilitation de l'ONU. Ces dernières années, des

initiatives majeures ont été lancées pour restaurer la légitimité et l'unité des institutions de l'État libyen par le truchement d'élections nationales. Ces initiatives n'ont pas abouti à un résultat concret, mais elles ont clairement montré que les parties prenantes doivent faire des compromis pour faire avancer le processus. Le Japon soutient la nouvelle approche inclusive que M<sup>me</sup> Koury vient de présenter, et appelle les acteurs politiques à engager un dialogue constructif et à faire passer les intérêts de la population avant leurs propres ambitions.

Deuxièmement, le Japon est gravement préoccupé par l'influence des groupes armés sur les institutions de l'État, car elle atteint un niveau sans précédent. Tout en se félicitant que la récente crise à la Banque centrale de Libye ait été réglée de manière négociée, nous appelons toutes les parties libyennes à s'abstenir d'employer des mesures coercitives ou unilatérales qui risqueraient d'envenimer les tensions, la méfiance et la fragmentation. Dans ce sens, le Japon est favorable à ce que la Commission militaire conjointe 5+5 fasse progresser l'unification des institutions militaires et sécuritaires et à ce que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) s'acquitte de son mandat de prévention des conflits.

Troisièmement, le Japon reste inquiet des informations qui continuent de faire état de violations systématiques des droits humains et d'atteintes visant les Libyens et les migrants, ainsi que de restrictions excessives de l'espace civique. Nous soutenons le rôle joué par la société civile et la communauté internationale pour lutter contre l'impunité. Nous les accompagnons aussi dans leurs efforts pour garantir la participation pleine, égale, effective, véritable et sûre des femmes, ainsi que l'inclusion des jeunes. Le Japon salue également le processus de justice transitionnelle et de réconciliation nationale mené par les Libyens, avec l'accompagnement de l'ONU et de l'Union africaine.

Enfin, le Japon appelle le Conseil de sécurité à continuer de soutenir la MANUL d'une seule voix. Sous la direction de M<sup>me</sup> Koury, la MANUL s'est acquittée de diverses tâches en agissant comme une mission intégrée. Le Japon espère que quelqu'un sera rapidement nommé au poste de Représentant spécial du Secrétaire général. Dans l'intervalle, le Conseil doit donner à la Mission les moyens d'agir au cours de la période à venir en prorogeant sans heurt son mandat, même si personne n'est nommé avant la fin du mois de janvier.

Pour terminer, le Japon s'associe aux autres orateurs pour féliciter le peuple libyen d'avoir exercé ses droits politiques dans le cadre d'élections municipales

pacifiques et transparentes. Cela montre qu'il nourrit l'espoir d'une stabilité politique à l'avenir.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je tiens tout d'abord à remercier la fonctionnaire responsable Koury de son exposé et de sa direction continue de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous saluons ses efforts pour rétablir un dialogue politique qui n'a que trop tardé. Des élections nationales couronnées de succès sont essentielles pour assurer la stabilité à long terme en Libye. Je tiens à remercier l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé et à le féliciter de sa participation au cours des deux années qu'il a passées au Conseil de sécurité. Je tiens à saluer la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance. Enfin, je voudrais remercier M. Omar de son exposé et de ses activités de plaidoyer en faveur d'une meilleure application du principe de responsabilité en Libye. Nous sommes aux côtés de toutes les personnes qui réclament la fin des atteintes aux droits humains et qui œuvrent à la protection des communautés vulnérables et marginalisées et à la préservation des libertés fondamentales du peuple libyen.

Soyons clairs : le statu quo en Libye, en particulier en ce qui concerne une solution politique, n'est pas viable. C'est ce que nous a dit ce matin M<sup>me</sup> Koury. Si rien ne change, la Libye sera confrontée, à terme, à des divisions plus profondes, à une érosion accrue de sa souveraineté et à une reprise de la violence.

Nous avons besoin d'un nouveau processus politique en Libye, aussi difficile que cela puisse paraître. Et nous continuons à penser que l'ONU est l'acteur international le mieux placé pour diriger ce processus. Nous appelons l'ensemble de la communauté internationale à soutenir ces efforts menés par l'ONU. M<sup>me</sup> Koury a déjà accompli un travail exceptionnel en mobilisant les acteurs libyens et internationaux.

Les États-Unis appuient également sa proposition de tenir des conversations parallèles dans un format plus inclusif. Pour progresser réellement concernant l'avenir politique de la Libye, il faut que les dirigeants fassent des compromis difficiles sur les questions litigieuses. Mais ce que nous savons, c'est que ce type de compromis est possible. Le règlement de la crise de la Banque centrale l'a démontré. Les solutions consensuelles, issues du dialogue, ne sont pas hors de portée ; elles sont essentielles.

Le Conseil de sécurité a été saisi d'une demande, encore en instance, de la part de la Libye visant à renforcer la coordination et le partage d'informations entre les forces de sécurité libyennes, ainsi que les capacités de la Libye en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité des frontières. Nous appuyons pleinement la demande de la Libye de promouvoir l'intégration est-ouest, qui est dans l'esprit des objectifs d'intégration de la sécurité inscrits dans de nombreuses résolutions du Conseil et appuyés par la Commission militaire conjointe 5+5 de la Libye. Les progrès vers l'intégration militaire et la réunification plus large des institutions libyennes sont indispensables pour réaffirmer la souveraineté de la Libye et l'empêcher de se retrouver empêtrée dans un conflit régional. Nous devons également nous mobiliser tous et encourager toutes les parties à travailler à un accord sur un budget unifié est-ouest qui refléterait la répartition équitable des revenus pétroliers du pays au profit de tous les Libyens.

Les Libyens sont de plus en plus conscients de la nécessité d'éliminer les compensations des émissions de carbone pour combler le déficit budgétaire et pour engager l'économie libyenne sur une voie durable. Plus généralement, la stabilité économique à long terme de la Libye dépend du caractère apolitique et de l'intégrité technocratique des principales institutions économiques, notamment la Banque centrale de Libye, la National Oil Corporation et le Bureau d'Audit. Une gouvernance efficace est essentielle pour l'avenir de la Libye et la confiance des citoyens dans les institutions de leur pays.

En ce qui concerne les sanctions, je tiens à remercier l'Ambassadeur Yamazaki de son exposé sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et j'attends avec intérêt le renouvellement du régime de sanctions contre la Libye. Nous remercions également le Groupe d'experts du Comité d'avoir présenté des exposés au comité des sanctions par le passé et d'avoir continué à établir des rapports publics et à effectuer des analyses indépendantes de la plus haute qualité sur l'application des sanctions imposées par l'ONU. Nous devons tous être préoccupés par les rapports du Groupe d'experts sur les transferts de matériel militaire, en violation flagrante de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, notamment les navires militaires russes qui déchargent du matériel militaire au port de Tobrouk.

Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par les exportations illicites de pétrole et de produits pétroliers, qui profitent aux organisations criminelles aux dépens du peuple libyen. Il est primordial que le Groupe

d'experts reste concentré sur cette question, en particulier en ce qui concerne les informations sur les personnes qui tirent parti de ce trafic.

Enfin, nous nous félicitons que le Groupe d'experts ait identifié les personnes et les entités impliquées dans des violations de l'embargo et d'autres sanctions imposées par l'ONU. Nous sommes déterminés à utiliser les sanctions pour dissuader ceux qui voudraient porter atteinte à la paix et à la stabilité en Libye. Cela fait trop longtemps que la Libye appelle de ses vœux cette paix et cette stabilité, mais le changement est toujours possible. J'invite donc le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le peuple libyen à construire un avenir meilleur.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. El-Sonni** (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également M<sup>me</sup> Stephanie Koury de son exposé, et je saisis cette occasion pour remercier le représentant du Japon de ses efforts incessants durant sa présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, qui touche à sa fin. Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas Malte, le Mozambique, la Suisse et l'Équateur des efforts qu'ils ont déployés au cours des deux dernières années.

Après ce que nous avons entendu aujourd'hui, et je m'adresse au Conseil, aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies et aux anciens et actuels envoyés, je pense qu'il faut présenter des excuses au peuple libyen. En effet, après avoir écouté ces exposés, les atermoiements et manœuvres dilatoires et les plans de l'ONU, les Libyens ont l'impression de vivre dans un épisode diffusé à maintes reprises de la même série télévisée, avec les mêmes événements et le même réalisateur et même les mêmes acteurs, avec seulement de légers changements.

Nous avons écouté aujourd'hui l'exposé de M<sup>me</sup> Koury et pris connaissance de son plan, dont nous prenons note. Nous avons également écouté les exposés des membres du Conseil. Une fois de plus, le seul point commun, c'est le fait qu'ils admettent tous que nous sommes dans une impasse politique et qu'il n'y a pas de vision claire ni de calendrier précis, et que la voie politique à suivre reste vague. Tout cela intervient à l'heure où le monde est témoin d'événements et d'évolutions politiques qui ont rendu le Conseil encore plus divisé qu'il ne

l'était, ce qui nous amène à nous demander si la communauté internationale a sincèrement l'intention de régler la crise dans notre pays.

Pour rappel, à la même époque il y a trois ans, les Libyens s'inscrivaient dans les centres de vote. Ils étaient optimistes, rêvant d'un avenir radieux qui les sortirait des phases de transition qui avaient duré plus de 10 ans et avec l'espoir d'unifier le pays et de donner une nouvelle légitimité aux institutions publiques. Malheureusement, trois ans plus tard, aucun de leurs rêves ne s'est réalisé, l'impasse politique se poursuit et la division domine la scène.

Il y a un mois, les Libyens ont voté pour élire leurs représentants dans près de 60 municipalités de tout le pays. C'était le premier scrutin national organisé simultanément dans tout le pays depuis 10 ans, et les prochaines élections en janvier seront organisées dans environ 60 autres municipalités. Le déroulement de ce processus électoral le mois dernier, sous la supervision de la Haute Commission électorale nationale, du Gouvernement et de ses différents organismes, sans aucune irrégularité ni atteinte à la sécurité, est une preuve supplémentaire que le peuple libyen, si les conditions sont réunies, est prêt à poursuivre le processus menant à la démocratie et à la stabilité politique. Ce succès, observé dans plusieurs régions de Libye, prouve également que des élections peuvent être organisées malgré les difficultés existantes, ce qui confirme que les obstacles ne sont pas d'ordre logistique ou technique, mais qu'ils relèvent de la volonté politique.

Lorsque nous entendons des membres du Conseil dire qu'il importe que la solution politique soit dirigée et contrôlée par les Libyens, les Libyens se demandent pourquoi leurs propositions sont passées sous silence. Nous nous demandons pourquoi, lorsque des initiatives nationales sont présentées et des solutions proposées, elles ne sont pas prises en compte. De même, pourquoi des mesures pratiques ne sont-elles pas mises en place pour recueillir l'avis des Libyens sur leur avenir, un avenir qui a été manipulé par une poignée d'acteurs et des ingérences extérieures néfastes ? C'est pourquoi le dialogue national reste la meilleure voie pour surmonter les différends qui subsistent afin de dégager un consensus sur la tenue des élections générales dans les plus brefs délais. Un tel consensus permettrait de résoudre les questions controversées en promulguant des lois électorales qui peuvent être appliquées.

L'unification des institutions de l'État et la tenue d'élections nationales directes sont les objectifs des accords politiques successifs qui ont mis en place les organes existants, dont le dernier en date est la feuille

de route issue de l'accord de Genève, qui n'a pas été respectée. Cet objectif, auquel les Libyens aspiraient le 24 décembre 2021, n'a pas été atteint, et les obstacles en cause, qu'ils émanent d'individus ou d'États, n'ont pas encore été mis au jour.

Par conséquent, tout nouveau processus politique ou nouvel accord politique qui ne vise pas directement la tenue d'élections générales ne fait que prolonger la crise que traverse mon pays. Le peuple libyen est las des tentatives répétées qui ont échoué, qui ont compliqué davantage la situation et rendu impossible l'édification de l'État, ce qui l'a empêché de mettre fin à ce cercle vicieux. Le peuple libyen en a assez de perdre du temps à mettre en place des autorités exécutives intérimaires, dont la légitimité et la représentation du peuple sont à chaque fois remises en question. Le peuple libyen est fatigué de l'absence d'une constitution permanente qui définisse les paramètres de l'État, ses fondements et ses principes, ainsi que la nature de sa gouvernance. Aussi, par respect pour notre peuple, le Conseil doit rejeter résolument les tentatives de certains d'accentuer les divisions institutionnelles, que ce soit par des mesures unilatérales ou en intervenant dans notre processus national de prise de décision.

La Libye n'est jamais à l'abri des évolutions rapides en cours dans la région, en raison de la présence de nombreux acteurs étrangers dans le pays, d'une guerre par procuration menée par ces mêmes acteurs et de l'utilisation évidente du territoire libyen comme tremplin pour servir des ambitions internationales directes et indirectes. Les événements qui se déroulent en ce moment au Soudan et les répercussions de ce qui s'est produit en Syrie sont connus de tous.

L'unification de l'appareil militaire et de sécurité sous une direction civile est donc impérative et doit être une priorité absolue de la phase actuelle. Cette phase doit se concentrer sur les résultats des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5. Cela devrait permettre de consolider la stabilité dans le pays, de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et de créer les conditions nécessaires pour appuyer le processus politique et le processus électoral envisagé. Ces mesures contribueront directement et efficacement à asseoir la souveraineté sur l'ensemble du territoire libyen, à mettre fin à toutes les formes de présence étrangère dans le pays et à garantir le monopole exclusif de l'État sur les armes.

La réconciliation est l'un des piliers de la stabilité en Libye. À cet égard, nous saluons le rôle joué par l'Union africaine pour faire avancer la réconciliation nationale en Libye et nous nous félicitons des visites effectuées en

Libye par le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye en octobre et en décembre en vue de préparer la conférence de réconciliation nationale globale qui aura lieu l'année prochaine. À cet égard, il y a quelques jours, une réunion s'est également tenue en Tunisie, à laquelle ont participé des représentants du Conseil présidentiel, de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État afin de discuter d'un projet de loi sur la réconciliation nationale présenté par le Conseil présidentiel. Nous appelons dès lors l'ONU et la communauté internationale à appuyer davantage ce processus en tant que moyen d'aborder tous les autres dossiers politiques, économiques et de sécurité, afin que les Libyens puissent adopter une charte nationale qui leur permettra de tourner la page du passé et de rétablir la confiance entre eux. Nous soulignons que la réconciliation nationale doit être associée aux principes de la justice transitionnelle, notamment la vérité, la transparence, la reconnaissance des torts, aux réparations, la libération de toutes les personnes détenues de force, le retour de l'ensemble des réfugiés et des personnes déplacées et l'élucidation du sort des personnes portées disparues. Ce n'est que grâce à de telles mesures que nous pourrions parvenir à une véritable unité et réconciliation nationales.

Je conclurai en rappelant brièvement au Conseil que les phases transitoires successives ne contribuent pas à la stabilité dont la Libye et la région devraient bénéficier,

pas plus qu'elles ne favorisent la stabilité des pays voisins, du Sahel ou même de la Méditerranée. En somme, le peuple libyen est las de voir son pays servir de terrain d'expérimentation international, de subir des tentatives d'influence et d'appliquer les mêmes mécanismes et les mêmes remèdes qui se révèlent infructueux depuis plus d'une décennie. On ne peut pas continuer d'administrer le même médicament pour traiter la même maladie et s'attendre à des résultats différents. Ainsi, s'ils veulent sincèrement aider la Libye, les membres de la communauté internationale doivent cesser d'exercer leur influence sur le pays, mettre fin à leurs guerres et à leurs conflits par procuration sur notre territoire, s'employer uniquement à créer les conditions nécessaires pour soutenir des initiatives et des solutions purement nationales et identifier les obstructionnistes et leurs partisans, qu'il s'agisse d'individus, de groupes ou d'États. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra y avoir de la stabilité en Libye et dans la région, et ce n'est qu'alors que nous pourrions faire le premier pas vers l'édification d'une Libye moderne, une Libye qui, grâce à sa stabilité et à ses capacités, pourra accueillir tout le monde.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à midi.*